



SDAS FO 22

Grève et manifestation

mardi 12 septembre

Le 7 septembre 2017

Le conseil du Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force-Ouvrière des Côtes d'Armor fait sienne la déclaration du bureau de la Fédération Nationale de l'Action Sociale du 31 août dernier. Il réitère ses revendications :

- ☑ **Retrait des ordonnances Macron**
- ☑ **Abrogation des lois El Khomri, Rebsamen et de la loi Macron de 2015 et la loi Santé.**
- ☑ **Rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur**
- ☑ **Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel.**
- ☑ **Refus des fusions des instances représentatives.**
- ☑ **Refus de l'usage du référendum patronal !**
- ☑ **Non au plafonnement des indemnités de licenciement.**
- ☑ **Non à la casse de la Sécurité Sociale de 1945 , fondée sur le salaire différé . Non à la diminution des cotisations sociales.**
- ☑ **Non à son financement par l'impôt !**
- ☑ **Suppression de la CSG et de la CRDS.**
- ☑ **Fin des exonérations des cotisations patronales et restitution entière des fonds accordés jusqu'alors.**
- ☑ **Augmentation générale des salaires et des pensions.**

Le SDAS FO 22 lutte sans relâche dans toutes ses sections contre l'injustice et la maltraitance patronale. Il s'inscrit dans les combats menés par les salariés ces dernières années avec l'UD FO 22.

Le Conseil du SDAS FO 22 n'est pas dupe, le « dialogue social » est vain lorsqu'une poignée d'autoritaristes impose ses décisions par « ordonnances ».

Il dénonce cet abus de langage et la dictature de la dette comme menace.

LE TEMPS DE LA CONCERTATION EST TERMINÉ.

Le SDAS FO 22 appelle à la grève et à manifester le 12 septembre 17

Pour l'abrogation de la loi Travail et le retrait des ordonnances

« Déterminé à obtenir de véritables réformes améliorant effectivement les droits et garanties des salariés, le congrès appelle à combattre les contre-réformes destructrices de droits sociaux et attentatoires à la solidarité ouvrière, y compris par la grève si nécessaire. Soulignant que l'action syndicale vise à établir les revendications et à se donner les moyens indispensables pour les faire aboutir, (...)» (Résolution générale FO, Tours, 2/6 février 2015, 23ème congrès de la Cgt-FO)